

**PROCÈS-VERBAL  
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 291  
11 septembre 2018**

**PROCÈS-VERBAL** de la deux-cent-quatre-vingt-onzième (291<sup>e</sup>) séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 11 septembre 2018, à 19 h 00, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président du conseil des commissaires.

**APPEL DES PRÉSENCES**

**PRÉSENCE (P)      ABSENCE MOTIVÉE (M)**

**COMMISSAIRES (QUORUM)**

M <sup>me</sup> Andrée-Anne AUBIN	(P)
M <sup>me</sup> Lyne BÉLANGER	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M <sup>me</sup> Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M <sup>me</sup> Élisabeth JUTRAS	(M)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M <sup>me</sup> Guylaine LAVIGNE	(P)
M <sup>me</sup> Isabelle MARQUIS	(P)
M <sup>me</sup> Manon RIVARD	(P)

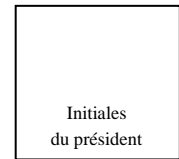
PRÉSENCES : 10  
ABSENCES : 01  
TOTAL : 11

**COMMISSAIRES-PARENTS**

M. Marc BERGERON	(M)
M <sup>me</sup> Julie BOURASSA	(M)
M <sup>me</sup> Marie-Claude CHAMPAGNE	(P)
M. Israël POULIN	(P)

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

M. Lucien MALTAIS	Directeur général
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, Service des ressources matérielles
M <sup>me</sup> Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M <sup>me</sup> Maude TRÉPANIÉ	DGA – Directrice, Service des ressources éducatives aux jeunes



## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur Jean-François, président, souhaite la bienvenue aux membres du conseil des commissaires. Monsieur le secrétaire général, Bernard Gauthier, confirme que la procédure de convocation à la présente séance extraordinaire a été respectée, par la diffusion d'un avis public (n° 192) en date du 6 septembre 2018 et la convocation des membres du conseil des commissaires à la même date, conformément à l'article 163 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Ouverture de l'assemblée à 19 h 00.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum (M. Jean-François Houle, président)
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Plan québécois des infrastructures (PQI) 2019-2029 / Demandes (Direction générale – Dossier de décision)
4. Appui à la Ville de Drummondville / Finale provinciale des Jeux du Québec 2022 (Direction générale – Dossier de décision)

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM (M. Jean-François Houle, président)**
2. **PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE**

SANS OBJET

3. **PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES (PQI) 2019-2029 / DEMANDES (Direction générale – Dossier de décision)**

*Le commissaire-parent Israël Poulin prend place à son siège. Il est 19 h05*

#### **03.1 Formation générale des jeunes – Ajout de classes à l'école Marie-Rivier**

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) demande annuellement aux commissions scolaires de lui faire part de leurs besoins d'ajouts d'espace dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI).

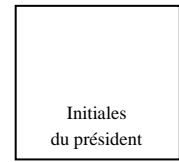
La commission scolaire a procédé à la mise à jour des données concernant les prévisions de la clientèle pour les prochaines années telles que fournies par le MEES au printemps 2018.

La mise à jour de ces données démontre un besoin important de locaux au secondaire dans les prochaines années.

La relocalisation du secteur alimentation dans un autre centre libérera des espaces à l'école secondaire Marie-Rivier. Ces espaces, n'étant pas aménagés en classe, pourraient permettre de répondre au besoin grandissant d'espace au secondaire.

La commission scolaire souhaite donc soumettre un projet d'ajout de classes à l'école Marie-Rivier. Pour ce faire, il convient que le conseil des commissaires adopte une résolution en ce sens pour soutenir cette demande. Ce projet représente un investissement de 11 378 263.00 \$ taxes incluses.

**SUITE, PAGE 3**



## **RÉSOLUTION CC : 2571/2018**

CONSIDÉRANT le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2019-2029 ;

CONSIDÉRANT l'acceptation du projet de réaménagement du secteur alimentation actuellement situé à l'école Marie-Rivier dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2018-2028 ;

CONSIDÉRANT que ce projet inclut la relocalisation du secteur alimentation dans un autre centre, ce qui libèrera des espaces à l'école Marie-Rivier;

CONSIDÉRANT les nombreux projets domiciliaires en cours dans la ville de Drummondville pour répondre aux besoins de l'augmentation démographique;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a l'obligation d'admettre les élèves qui s'inscrivent dans ses écoles;

CONSIDÉRANT que la clientèle du secondaire est en hausse sur le territoire de la commission scolaire, tel que le confirment année après année les prévisions de clientèle préparées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT l'analyse de l'évolution de la clientèle par secteurs, réalisée par la commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'échéancier des travaux et l'évolution de la clientèle, la demande inclura également les coûts pour la mise en place de locaux temporaires;

CONSIDÉRANT l'importance que des locaux supplémentaires soient disponibles en septembre 2021 afin de répondre aux besoins d'espaces qui sont prévus pour l'année scolaire concernée.

Il est proposé par M. Patrick Lagueur et appuyé par M. Alain Charest :

- de transmettre au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur la demande d'ajout de classes à l'école secondaire Marie-Rivier.

**LA PROPOSITION EST  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

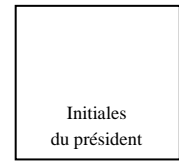
### **03.2 Formation générale des jeunes – Nouvelle école secondaire**

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) demande annuellement aux commissions scolaires de lui faire part de leurs besoins d'ajouts d'espace dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI). L'an dernier, la commission scolaire a déposé cette demande au MEES. Le dossier répondait aux critères ministériels, mais l'allocation a été refusée puisque les besoins provinciaux dépassaient les budgets disponibles. La commission scolaire doit donc refaire cette demande.

La commission scolaire a procédé à la mise à jour des données concernant les prévisions de la clientèle pour les prochaines années telles que fournies par le MEES au printemps 2018. La mise à jour de ces données démontre un besoin important de locaux au secondaire dans les prochaines années.

La commission scolaire souhaite donc soumettre de nouveau un projet d'ajout de construction d'une nouvelle école secondaire. Il convient donc que le conseil des commissaires adopte une résolution en ce sens afin de soutenir cette demande. Ce projet représente un investissement de 42 580 691.00 \$ taxes incluses.

**SUITE, PAGE 4**



**RÉSOLUTION CC : 2572/2018**

CONSIDÉRANT le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2019-2029;

CONSIDÉRANT le refus de la demande de construction d'une nouvelle école secondaire dans le Plan québécois des infrastructures 2018-2028;

CONSIDÉRANT l'augmentation démographique prévue et confirmée pour la ville de Drummondville;

CONSIDÉRANT les nombreux projets domiciliaires en cours dans la ville de Drummondville pour répondre aux besoins de l'augmentation démographique;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a l'obligation d'admettre les élèves qui s'inscrivent dans ses écoles;

CONSIDÉRANT que la clientèle du secondaire est en hausse sur le territoire de la commission scolaire tel que le confirment année après année les prévisions de clientèle préparées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT l'analyse de l'évolution de la clientèle par secteurs réalisée par la commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'importance que des locaux supplémentaires soient disponibles en septembre 2021 afin de répondre aux besoins d'espaces qui sont prévus pour l'année scolaire concernée;

CONSIDÉRANT l'avancement des démarches auprès de la ville de Drummondville pour l'acquisition d'un terrain pour la construction de l'école.

Il est proposé par Mme Marie-Claude Champagne et appuyé par Mme Lyne Bélanger :

- de transmettre au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur la demande de construction d'une nouvelle école secondaire (école E) d'une capacité d'accueil de 984 élèves sur le territoire de la ville de Drummondville, pour l'année scolaire 2021-2022.

**LA PROPOSITION EST  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

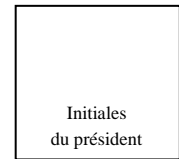
**03.3 Formation générale des jeunes – Agrandissement de l'école des 2 Rivières et construction d'un gymnase**

Le 29 mai dernier, le conseil des commissaires a pris comme résolution de supporter la municipalité de Saint-Lucien dans son projet d'agrandissement de l'école des 2 Rivières, à la suite d'une cession de celle-ci à titre gracieux.

La proposition de cession reste à être finalisée, mais le dossier chemine bien. La commission scolaire doit donc déposer une demande portant sur l'agrandissement de l'école afin de respecter ses engagements.

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) demande annuellement aux commissions scolaires de lui faire part de leurs besoins d'ajouts d'espaces dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI).

**SUITE, PAGE 5**



Les analyses sur la disponibilité des locaux à l'école des 2 Rivières permettent de constater que les besoins sont réels. Par contre, la règle ministérielle concernant le déplacement des élèves dans un rayon de 20 km pourrait être problématique pour cette demande. Il y aura lieu d'en discuter avec les personnes concernées au MEES.

Ainsi, il convient que le conseil des commissaires adopte une résolution en ce sens pour soutenir les demandes formulées au MEES.

Ce projet représente un investissement de 7 713 368.00 \$ taxes incluses.

### **RÉSOLUTION CC : 2573/2018**

CONSIDÉRANT le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2019-2029;

CONSIDÉRANT la volonté conjointe de la Commission scolaire des Chênes et la municipalité de Saint-Lucien d'améliorer les installations de l'école des 2 Rivières;

CONSIDÉRANT que l'école des 2 Rivières n'a pas de gymnase;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a l'obligation d'admettre les élèves qui s'inscrivent dans ses écoles;

CONSIDÉRANT l'analyse de l'évolution de la clientèle par secteurs, réalisée par la commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux pour la cession à titre gracieux de l'école des 2 Rivières.

Il est proposé par Mme Lyne Bélanger et appuyé par Mme Andrée-Anne Aubin :

- de transmettre au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur la demande d'agrandissement de l'école des 2 Rivières, incluant la construction d'un gymnase.

**LA PROPOSITION EST  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **03.4 Formation générale des jeunes – Nouvelle école primaire**

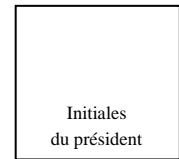
Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) demande annuellement aux commissions scolaires de lui faire part de leurs besoins d'ajouts d'espace dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI).

L'an dernier, la commission scolaire a déposé une demande d'agrandissement qui a été modifiée en cours de route pour une demande de construction. Le dossier répondait aux critères ministériels, mais l'allocation a été refusée puisque les besoins provinciaux dépassaient les budgets disponibles. La commission scolaire désire donc refaire cette demande.

La commission scolaire a procédé à la mise à jour des données concernant les prévisions de la clientèle pour les prochaines années telles que fournies par le MEES au printemps 2018. La mise à jour de ces données démontre un besoin important de locaux au primaire dans un secteur de la ville de Drummondville.

Il convient donc que le conseil des commissaires adopte une résolution en ce sens afin de soutenir cette demande. Ce projet représente un investissement de 16 978 881.00 \$ taxes incluses.

**SUITE, PAGE 6**



**RÉSOLUTION CC : 2574/2018**

CONSIDÉRANT le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2019-2029;

CONSIDÉRANT le refus de la demande de construction d'une nouvelle école primaire dans le Plan québécois des infrastructures 2018-2028;

CONSIDÉRANT l'augmentation démographique prévue et confirmée pour la ville de Drummondville;

CONSIDÉRANT les nombreux projets domiciliaires en cours dans la ville de Drummondville pour répondre aux besoins de l'augmentation démographique;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a l'obligation d'admettre les élèves qui s'inscrivent dans ses écoles;

CONSIDÉRANT que la clientèle du préscolaire et du primaire est en hausse sur le territoire de la commission scolaire comme le confirment, année après année, les prévisions de clientèle préparées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT l'analyse de l'évolution de la clientèle par secteurs, réalisée par la commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'avancement des démarches auprès de la ville de Drummondville pour l'acquisition d'un terrain pour la construction de l'école.

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par Mme Manon Rivard :

- de transmettre au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur la demande de construction d'une nouvelle école primaire (école D) sur le territoire de la ville de Drummondville pour l'année scolaire 2021-2022.

**LA PROPOSITION EST  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. APPUI À LA VILLE DE DRUMMONDVILLE / FINALE PROVINCIALE DES JEUX DU QUÉBEC - ÉTÉ 2022 (Direction générale – Dossier de décision)**

La Ville de Drummondville désire soumettre sa candidature pour la Finale provinciale des Jeux du Québec, été 2022. La réalisation de ces Jeux, à l'hiver 2015, a démontré toute l'importance des retombées pour la région, mais également pour les élèves.

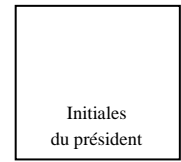
La direction générale a été sollicitée par la Ville de Drummondville afin d'être, de nouveau, un partenaire pour la tenue de ces Jeux. Pour permettre le dépôt de la candidature auprès de Sports Québec, une résolution d'appui de la commission scolaire est nécessaire.

**RÉSOLUTION CC : 2575/2018**

CONSIDÉRANT que la Ville de Drummondville prépare une mise en candidature pour l'obtention de la finale provinciale des Jeux du Québec, été 2022;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite obtenir la collaboration de la Commission scolaire des Chênes pour l'organisation de cette activité d'envergure;

**SUITE, PAGE 7**



CONSIDÉRANT les nombreuses collaborations de la commission scolaire avec les villes et les municipalités de son territoire et sa volonté de bonifier ces collaborations, notamment pour la fourniture de services à des fins pédagogiques, culturelles, sociales, sportives, scientifiques ou communautaires;

CONSIDÉRANT que cet évènement mobilisateur permettra de faire la promotion de l'activité physique auprès des citoyens et tous les âges et de mettre en valeur la culture, le patrimoine, les institutions, les artistes et les jeunes de la région.

Il est proposé par M. Patrick Lagueux et appuyé par Mme Manon Rivard:

- Que la Commission scolaire des Chênes s'engage, conformément aux dispositions contenues dans le cahier de charge de Sports Québec à :
  - faciliter l'accès aux installations physiques et aux équipements dont la commission scolaire dispose aux fins de la réalisation du programme des Jeux du Québec;
  - informer ses clientèles (*étudiants, enseignants et employés*) de la programmation de la Finale des Jeux du Québec, été 2022;
  - encourager la présence de ressources humaines d'animation pour le programme des Jeux du Québec;
  - participer aux différents mécanismes de concertation des intervenants dans le programme des Jeux du Québec en accord avec l'ensemble des intervenants;
  - participer au processus d'évaluation du programme au niveau régional.

**LA PROPOSITION EST  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 09 l'ordre du jour étant épuisé, le président décrète la levée la séance extraordinaire du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

Le président,

**Bernard Gauthier**

**Jean-François Houle**